

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

SE RÉFÉRANT au rapport intitulé « la promotion du choix des filières d'éducation pour les filles », adopté lors de la Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue à Rabat (Maroc), en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'Axe 2 de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, adoptée lors du Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Erevan en octobre 2018 vise à assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et à valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

PRÉCISANT que l'Objectif 2.2 de cette Stratégie vise à promouvoir l'accès et la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche et lutter contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes au sein des établissements d'enseignement supérieur ;

PRÉCISANT encore que l'Objectif 2.2 souligne l'engagement des Etats à promouvoir et soutenir l'accès des femmes à l'ensemble des domaines de formation supérieure, en particulier l'accès aux domaines d'études émergents, nouveaux et non traditionnels, y compris ceux relatifs aux sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), dans lesquels elles sont sous-représentées ;

RAPPELANT que, dans le monde, seulement 35 % des étudiants en STIM sont des femmes et moins de dix pour cent des femmes exercent une activité professionnelle dans des secteurs qui définissent notre avenir comme les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), alors que le marché de l'emploi recherche désespérément des profils de ce type ;

CONSTATANT que la disproportion de représentation des filles par rapport aux garçons dans les filières STIM s'explique, entre autres, par des représentations sexuées des métiers et par des stéréotypes sociaux présents jusque dans les manuels scolaires ainsi que par des normes sociales et des valeurs culturelles traditionnelles qui constituent des obstacles à l'inscription des femmes et des filles dans ces filières STIM ;

RAPPELANT que les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les États membres des Nations-Unies prévoient l'adoption de politiques et de dispositions législatives en faveur de la promotion de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et de renforcer celles qui existent ;

SOULIGNANT plus particulièrement la cible 5.b des ODD qui vise à « renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes » ;

NOTANT que le thème prioritaire de la prochaine Commission de la condition de la femme des Nations-Unies (CSW67), qui se tiendra du 6 au 17 mars 2023, est consacré à « l'innovation, le changement technologique, et l'éducation à l'ère numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles » ;

AFFIRME que l'accès à une éducation de qualité favorise la mobilité socio-économique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté, spécifiquement pour les filles et les femmes ;

INVITE les parlements et gouvernements membres de la Francophonie à lutter contre la socialisation genrée, contre les stéréotypes de genre, les rôles et les déterminismes sociaux en vue de susciter des vocations des filles pour les filières scientifiques et technologiques ;

PRÉCONISE par conséquent :

- **DE METTRE EN ŒUVRE** un programme de sensibilisation des filles aux sciences et ce en dispensant en classe des interventions de modèles féminins extérieurs au milieu scolaire, ayant une formation et un métier scientifique ou technique, ces modèles positifs d'identification constituant un levier pour contrecarrer l'influence précoce des stéréotypes associés aux rôles masculins et féminins sur les choix d'études des filles ;
- **DE PARLER** des métiers de manière neutre afin de combattre les stéréotypes concernant les aptitudes sexospécifiques afin de stimuler l'intérêt des filles aux filières et aux carrières STIM dès les premières années de leur apprentissage ;
- **DE FAMILIARISER** les filles aux sciences, aux technologies et les inclure dans des activités techniques dès leur plus jeune âge en donnant l'envie de comprendre l'impact des sciences dans la société et ce en n'omettant pas d'inciter les parents à soutenir leurs filles.